



ARRETE N° I/B-2015-88  
LISTE D'APTITUDE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2015

**ASSISTANT DE CONSERVATION**

Madame Reine Bouvier, Présidente du Centre de Gestion du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, notamment son article 7,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 6 octobre 2015,

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>**: La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Assistant de Conservation au titre de la promotion interne avec effet au **15 octobre 2015** est fixée comme suit :

**GRANDMANGIN Yvette**

→

**C.C TERRE DE CAMARGUE / AIGUES-MORTES**

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté :  
transmise au représentant de l'Etat,  
publiée sur le site internet cdg30.fr,  
notifiée aux collectivités et établissements publics

Fait à NIMES, le 9 octobre 2015

La Présidente



**Reine BOUVIER**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au contrôle de légalité le : 9/10/15

Affiché le : 9/10/2015

